



*Steene, votre village !*

**LE MAG**

**JUILLET 2026 N°14**



**PRÊT POUR UN  
NOUVEAU  
MANDAT**

**2026 - 2033**

# Nouveau mandat

## Alain Davroux largement reconduit dès le premier tour

Les élections municipales de mars 2026 n'ont laissé place à aucune incertitude. Dès le premier tour, organisé le 15 mars, la liste conduite par le maire sortant Alain Davroux s'est imposée très nettement, confirmant l'ancrage de l'équipe dans la commune.

Avec 74,81 % des suffrages exprimés, soit 588 voix, la liste « Unis, poursuivons ensemble » remporte une victoire sans appel, lui permettant d'obtenir 13 des 15 sièges du conseil municipal. Face à elle, la liste « Bien vivre à Steene », menée par Estelle Achte, recueille 25,19 % des voix et obtient les deux sièges restants.

## Une victoire nette dans un climat de participation élevée

Le scrutin s'est caractérisé par une forte mobilisation des électeurs, avec un taux de participation atteignant 75,07 %, bien supérieur à celui observé en 2020. Sur les 1 075 inscrits, 807 habitants se sont rendus aux urnes, traduisant un engagement citoyen de la part des habitants.

L'équipe sortante voit ainsi son action validée par les urnes, après un premier mandat marqué par la conduite de plusieurs projets structurants pour la commune.

En face, la présence d'une opposition au conseil municipal, bien que minoritaire, permettra d'assurer le pluralisme démocratique et d'alimenter les débats sur les orientations futures de la commune



## Quand Monseigneur vient au secours de Monsieur le Maire

Le 22 mars, un incident peu commun est venu perturber le déroulement de l'élection du Maire et des Adjointes. Au moment du dépouillement, Patricia Douay, qui officiait en tant qu'assesseur, a accidentellement cassé la clé dans le cadenas de l'urne, rendant celle-ci impossible à ouvrir.

Face à cette situation imprévue, le responsable technique, présent lors du conseil, a rapidement réagi en allant chercher une pince Monseigneur. Grâce à cet outil, l'urne a pu être ouverte et le dépouillement finalement se poursuivre. Un épisode inattendu qui aura apporté une touche d'insolite à cette journée électorale.



## DAVROUX Alain Maire

Délégué à Territoire Energie Flandre

15 élus à votre service



## DENOYELLE Benjamin

1<sup>er</sup> adjoint en charge du développement communal, de la communication et du développement économique

Conseiller communautaire



## DEVROË Maryse

2<sup>ème</sup> adjointe en charge de la vie associative, des fêtes et des cérémonies, du sport, de la culture, des loisirs, et la gestion des salles communales

Conseillère communautaire



## DEGEZELLE Samuel

3<sup>ème</sup> adjoint en charge de l'urbanisme, du développement durable, du patrimoine bâti et non bâti et au cimetière

Délégué au SIVOM, SIDEN-SIAN et Territoire d'énergie Flandre



## DOUAY Patricia

4<sup>ème</sup> adjointe en charge du budget, des finances, des impôts et du CCAS



## DRIEUX Marianne

Conseillère déléguée spéciale en charge des écoles, de la jeunesse, du périscolaire, de la cantine, des activités extrascolaires et des marchés publics



## DELBAERE Pierre

Conseiller délégué en appui sur le suivi du patrimoine, de l'environnement, du cimetière et de la sécurité

Délégué au SIVOM et au SIROM



## POY Jérémie

Conseiller délégué en appui sur le suivi des cérémonies, du sport, et Président du Comité des fêtes



## DEWAELE Edith

Conseillère déléguée en charge du social, de l'intergénérationnel et de la santé



## TOURILLON Guillaume

Conseiller municipal en appui sur les dossiers périscolaire, cantine, développement communal et patrimoine



## VANBOSEL Stéphanie

Conseillère municipale en appui sur la culture, les loisirs et l'animation



## MARY Nathan

Conseiller municipal en appui sur les dossiers environnement, développement durable et urbanisme

Délégué au SIROM



## CALESSE Céline

Conseillère municipale en appui des dossiers social et animations



## ACHTE Estelle

Conseillère municipale



## DEBRUYNE Laurent

Conseiller municipal

# Budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

## Contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population

La commune est rattachée à la communauté de communes des hauts de Flandres et ne possède pas de zone commerciale ou artisanale, seules quelques sociétés sont regroupées sur un site privé.

### Le budget primitif :

- retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.
- constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

## Priorités du budget

**Poursuivre la maîtrise des dépenses** de fonctionnement tout en maintenant la qualité et le niveau des services rendus aux habitants de la commune

**Poursuivre le désendettement**, aucune demande de prêt n'est envisagée cette année

**Recourir à des subventions** ou au fonds de concours de la CCHF chaque fois que cela est possible (le budget tient compte des prévisions de subventions),

## Fonctionnement et investissement

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la commune :

- La section fonctionnement pour la gestion des affaires courantes incluant notamment la rémunération des agents
- La section investissement qui prépare l'avenir, dépenses qui apporte une plus-value au patrimoine de la commune.

1407

c'est le  
nombre  
d'habitants  
recensés  
en 2024

100%

Unanimité  
pour le  
vote du  
budget  
le 17 avril  
2026

## Dépenses de fonctionnement

Elles comprennent les salaires du personnel, l'entretien et la consommation d'énergie des bâtiments communaux, les achats de matières et de fournitures, les prestations de services effectuées par les entreprises, les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et au CCAS ainsi que les intérêts des emprunts.

Le budget tient compte d'un montant de 20 000€ de dépenses imprévues dont 50% en main d'œuvre et 50% en dépenses à caractère général.

Sur la partie charges générales on observe une augmentation hors imprévus de 23 000€ qui s'explique notamment par la hausse sur la partie énergétique (10% sur la partie électricité), une prévision d'augmentation des effectifs aux sessions de centre aéré, des réparations sur la chaudière de l'école E Zola, sur le matériel de transport et d'entretien vieillissants, des prévisions de hausse de prix de carburant (en interne et sur les transports scolaires) et une augmentation des coûts d'assurance (+7%) et du SDIS.

EN €

	NATURE	REEL 2025	BUDGET 2026
DEPENSES	Charges à caractère général	254 230.40	287 629,00
	Charges de personnel	438 816.85	455 000,00
	Autres charges de gestion courante	137 922.05	132 040,00
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>830 969.30</b>	<b>874 669,00</b>
	Charges financières	10 676.89	9 647,00
	Charges spécifiques	0.00	1 000,00
	Dotations aux provisions : amortissements	11 864.00	16 195,00
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>25 945.29</b>	<b>26 842,00</b>
	<b>Virement à la section investissement (023)</b>		<b>434 362.69</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>856 914.59</b>	<b>1 335 873.69</b>
RECETTES	Atténuation des charges	18 555.52	6 000,00
	Recettes de services	30 566.09	30 300,00
	Impôts et taxes	643 304.56	660 073,00
	Dotations, subventions et participations	253 150.26	263 727,00
	Produits de gestion courante	4 332.38	2 210,00
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>949 908.71</b>	<b>962 310,00</b>
	Produits financiers	593.52	0
	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>950 502.23</b>	<b>962 310,00</b>
	Opérations d'ordre, de transfert entre section	5 358.63	15 000,00
	<b>Résultat reporté (excédent de fonctionnement antérieur) - R002</b>		<b>358 563.69</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>955 860.86</b>	<b>1 334 873.69</b>	

Pour la partie main d'œuvre, progression de 7000€ soit 1.5% hors imprévus qui tient compte du changement d'indice des agents et d'une précaution pour la partie cotisations.

### Les charges de gestion courante sont en diminution :

Il n'y a pas de subvention cette année pour la classe de neige des enfants des deux écoles (une année sur deux) : 14 500€ en 2025. Augmentation des indemnités des élus liée à la revalorisation du point d'indice terminal brut de référence de la fonction publique par l'État fin 2025 en grande partie compensée par des dotations supplémentaires en recette.

## Recettes de fonctionnement

Les dotations progressent de 4% en 2026 notamment par l'augmentation de la dotation aux élus pour compenser en partie la modification du point d'indice terminal servant de base au calcul des indemnités des élus.

Les impôts et taxes voient une augmentation des taux communaux en 2026 de 1,5%.

Pour rappel à compter de 2023 la taxe d'habitation est renommée taxe d'habitation pour les résidences secondaires (THRS) et son taux doit être voté annuellement

La hausse des bases fiscales gérée par l'Etat, en corrélation avec le taux d'inflation, a été de 1.7% en 2025. Elle sera de 0.8% en 2026.

## Capacité d'autofinancement

L'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement correspond à la capacité brute d'autofinancement, c'est-à-dire à la capacité de la commune à financer elle-même les projets d'investissement avant remboursement de la dette sans recourir à l'emprunt. Ce montant est de 95 799€ pour le budget 2026 (imprévus compris).

En €	taux 2025	produit 2025	taux 2026	produit 2026
Taxe habitation résidences secondaires	20,97%	1 191	20,97%	1 195
Taxe foncière non bâti	47,79%	44 452	49.29%	45 692
Taxe foncière bâti	35,20%	362 846	36.70%	382 965
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>408 489</b>		<b>429 852</b>
coefficient correcteur et décote (lié à la suppression de la taxe d'habitation)		70 894		71 869
<b>TOTAL</b>		<b>479 383</b>		<b>501 721</b>
VARIATION 2026/2025				<b>22 338</b>

## La section d'investissement

En dépenses :

- Les achats de biens immobiliers, de véhicules, de matériel informatique, de gros outillage, des travaux sur des bâtiments existants, le remboursement des emprunts
- Les travaux effectués par le personnel pour créer un aménagement de terrain, réaliser des gros travaux (ex salle des mariages de la mairie)
- Les amortissements des subventions d'équipements reçues

En recettes :

- Les recettes patrimoniales telles que la taxe d'aménagement en lien avec les permis de construire et de travaux
- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets repris en dépenses

(Les travaux à l'église, la réfection de toiture, le changement de menuiseries, le remplacement des chaudières ...).

- Le fonds de compensation de TVA (remboursement de 16.404% des dépenses hors taxes sur investissements et travaux de fonctionnement réalisés en n-2)
- Le recours éventuel à l'emprunt pour le financement des projets

**Pour l'exercice 2026 la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 785 315.36€**

## Les projets 2026

La poursuite de la réduction des dépenses d'énergie :

- Travaux de peinture, abaissement du plafond et installation de LED dans une classe de l'école E Zola
- La dernière année de paiement du passage en LED de l'éclairage public à Territoires Energie Flandres (ex SIECF)
- La fin des travaux de menuiseries à la salle des fêtes

Il a été décidé de budgéter cette année un montant de 5000€ pour un projet participatif qui sera destiné à des projets proposés par les habitants.

L'amélioration de l'accueil et du cadre de vie :

- Installation de vidéo projecteur et d'un écran à la salle des fêtes
- Poursuite de l'aménagement du village (poubelles, jardinières...)
- Aménagement aire de sport au château 2
- Achat de tables de tennis pour la nouvelle association
- Permis de construire pour l'église
- Un nouvel affichage d'information pour le village
- Achat de chaises et de matériel de cuisine pour la salle des fêtes
- Installation d'un lave-vaisselle à la salle l'Aurore
- Remplacement des isoairs et d'un défibrillateur
- Panneau de signalisation
- Armoires pour le stockage salle l'Aurore

L'ensemble de ces investissements représente 148 149€. A cela s'ajoutent :

- le remboursement de la dette pour 37 328€
- les travaux en régie (travaux réalisés par le personnel) : 15 000€
- le virement de la section de fonctionnement : 160 432.23€
- le montant d'équilibre de la section : 434 362.69€

Projets	BUDGET 2026
	<b>160 432,23</b>
	<b>37 328,00</b>
	<b>37 328,00</b>
	<b>572 555,13</b>
Eclairage public	16 194,62
Aire de sport	10 000,00
Equilibre de la section	424 405,90
Menuiseries à l'école P Dewaele et à la salle des fêtes,	49 603,61
Permis de construire église	26 000,00
Travaux Ecole Emile ZOLA	5 000,00
Panneaux affichage	10 000,00
Aménagement village (jardinières, poubelles...)	2 100,00
Projet participatif	5 000,00
Vidéo projecteur salle des fêtes	5 000,00
Isoloirs	1 091,00
Tables de tennis de table	2 000,00
Ecran salle des fêtes	1 000,00
Armoires Salle l'Aurore	1 800,00
Matériel de cantine, chaises	6 000,00
Lave-vaisselle salle l'Aurore	600,00
Défibrateur mairie	1 260,00
Equiptement de sécurité	5 500,00
Travaux en régie	<b>15 000,00</b>
	<b>785 315,36</b>

Comptes	Montant
<b>021 - virement de la section de fonctionnement</b>	<b>434 362.69</b>
10222- FCTVA	<b>3 502,00</b>
10226 - Taxe d'aménagement	<b>2 000,00</b>
<b>1068 - affectation du résultat 2024</b>	<b>210 035.84</b>
<b>13 -Subventions</b>	<b>119 219.83</b>
fonds de concours CCHF	11 818,00
Etat : DSIL	46 514.94
Région : FAPL	15 504.98
Département : ADVB	30 565.91
	4 166,00
Fondation du patrimoine	10 650,00
<b>28 - Amortissements</b>	<b>16 195,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>785 315.36</b>

## La dette

La commune a 6 emprunts en cours. Le remboursement du prêt CAF sera terminé cette année. La prochaine fin de prêt bancaire est en 2031.

La dette à fin 2026 sera de 304 422€ soit 216,36€ par habitant (sur la base de la population prise en compte pour le calcul de la DGF soit 1407 habitants)

## Les effectifs

La commune emploie 14 agents permanents et 1 agent en remplacement pour longue maladie.

Les charges prévisionnelles de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 455 000€ dont 10 000€ d'imprévus. Ce montant inclut toutes les cotisations et charges annexes.

**Le budget d'investissement 2026 intègre en recettes les subventions à recevoir pour le projet de 2025 consacré aux menuiseries de l'école Pierre Dewaele, ainsi qu'aux changements de l'éclairage, du chauffage, des menuiseries en façade et de la sonorisation de la salle des fêtes. Pas de gros investissements prévus cette année.**

**En fonctionnement la commune continuera à contenir les dépenses autant que cela est possible pour faire face aux augmentations annoncées et à celles qui pourraient résulter de la crise économique.**

## Les ratios

	Valeur 2025/ nombre habitants	moyenne nationale de la strate
Nombre d'habitants au recensement 2024	1407	
Dépenses réelles de fonctionnement / population	<b>626 €</b>	731 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	<b>671 €</b>	913 €
Dépenses d'équipement brut / population	<b>215 €</b>	386 €
Encours de la dette / population	<b>243 €</b>	519 €
Dotation globale de fonctionnement / population	<b>105 €</b>	156 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	<b>51,12%</b>	44,60%
Dépenses de fonctionnement+ remboursement dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	<b>97,04%</b>	88,20%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	<b>31,98%</b>	42,27%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	<b>36,18%</b>	67,03%

## Semaine 100% cow-boys à Steene City

Depuis plusieurs années, le prestataire Proxi est chargé par la commune d'assurer l'organisation du centre de loisirs durant les vacances scolaires. À la suite de nombreux échanges avec leurs équipes, il a été constaté que la qualité des animations n'avait pas toujours été à la hauteur des attentes. Il leur a donc été demandé de proposer, lors des dernières vacances, un programme plus qualitatif et attractif.

Ainsi, une semaine placée sous le thème du Far-West a été organisée. Les petits cow-boys ont vécu des moments riches en rires et en défis, dans une ambiance immersive digne des grands westerns.

Au cours de cette semaine, intitulée « Les Portes du Colorado », les enfants ont pu profiter d'une sortie à Dennlys Park pour une journée magique, participer à une veillée exceptionnelle baptisée « Panique au saloon », ainsi que découvrir le centre équestre des Écuries des Chênes.

Désormais, il est prévu d'intégrer a minima deux sorties par semaine, tout en maintenant les coûts de fonctionnement pour la collectivité, évalués à 40 € par enfant et par semaine.

Pour clôturer cette belle semaine, les animatrices Laurine, Cinthya, Sophie et Maëlys ont organisé une fête conviviale en présence des parents, autour d'un goûter partagé. Afin de garantir une qualité d'animation constante, il a également été demandé que la directrice, Anaïs, soit reconduite à chaque période de petites vacances.

Une chose est certaine : les enfants ont pleinement apprécié leur séjour au Far-West. Il est désormais souhaité que les animations proposées cet été rencontrent le même succès.



### Le flop

De nombreux parents ont été surpris de devoir désormais payer à l'avance les prestations proposées par le prestataire.

**Bien que la commune comprenne ce nouveau dispositif, la municipalité aurait souhaité être informée en amont de sa mise en place. Par ailleurs, les familles auraient dû être prévenues dès le début de la période précédente.**

Conscients des difficultés supplémentaires rencontrées par certaines familles, nous avons fait part de notre mécontentement auprès du service concerné.

### Le top

Suite aux nombreuses demandes exprimées durant la campagne électorale, la commune de Steene fait évoluer l'organisation de son centre aéré afin de mieux répondre aux besoins des familles.

Jusqu'à présent, l'accueil débutait dès la première semaine de juillet et se terminait aux alentours du 15 août. Par soucis d'équité, le centre accueillera vos enfants, toujours pendant 6 semaines, mais du 13 juillet au 22 août, réparties donc sur 3 semaines en juillet et 3 semaines en août.

À l'issue de l'été, un bilan sera réalisé afin d'évaluer si cette évolution a bien permis d'apporter le service attendu.

## Première chasse aux oeufs pour la nouvelle équipe d'AnimSteene



Organisée le lundi de Pâques la traditionnelle chasse aux œufs a rencontré un beau succès en réunissant 132 enfants venus chercher leurs chocolats.



Sous un soleil généreux, petits et grands ont partagé un moment convivial placé sous le signe de la gourmandise et de la bonne humeur.

Organisée avec le soutien de la municipalité, cette manifestation a bénéficié de l'engagement de nombreux bénévoles.

Elle marquait également la première action menée par la nouvelle équipe d'AnimSteene, désormais chargée de dynamiser les animations communales tout au long du mandat.

## Des élèves mobilisés pour l'accès à l'éducation en Namibie

À des milliers de kilomètres du nord de la France, un projet solidaire relie l'école Émile Zola à une communauté semi-nomade de Namibie, avec pour objectif de favoriser l'accès à l'éducation pour des enfants encore trop souvent privés d'école.

Tout commence avec l'initiative portée par Myriam et Eddy Paridaens, engagés depuis plusieurs années auprès de la communauté Himba. En 2013, lors d'un séjour en Namibie, ils prennent conscience des difficultés rencontrées par ces populations pour scolariser leurs enfants. L'éloignement des établissements, le manque de moyens de transport et les contraintes liées au mode de vie traditionnel rendent l'accès à l'école particulièrement complexe. Dans certains cas, les enfants doivent marcher plusieurs heures sous une chaleur écrasante pour rejoindre une classe. Beaucoup abandonnent avant même d'avoir commencé leur scolarité.

Face à cette réalité, le projet Kaoko Himbas voit le jour. Son ambition est simple mais essentielle : permettre aux jeunes de rejoindre l'école quotidiennement grâce à des solutions concrètes et adaptées au terrain.

Camille Paris, esthéticienne au village et membre de l'équipe de l'APE a mobilisé l'équipe éducative, les élèves et les parents qui se sont emparés du projet avec enthousiasme. Sensibilisés aux conditions de vie en Namibie, ils multiplient les actions solidaires pour récolter des fonds. Ateliers artistiques, ventes solidaires ou encore créations de bijoux inspirés de la culture Himba : chaque initiative contribue à faire avancer le projet. Ces efforts ont déjà porté leurs fruits. Un premier minibus a pu être financé avec le soutien du Rotary Club, permettant à une vingtaine d'enfants de se rendre régulièrement à l'école. Une avancée majeure pour ces jeunes qui, jusque-là, étaient souvent contraints de rester dans leur village.

Ce projet dépasse largement le cadre scolaire. Il s'agit d'une expérience humaine forte, qui leur permet de comprendre les enjeux de l'éducation à l'échelle mondiale et de devenir des acteurs concrets de la solidarité internationale.

## Cocorico au centre du village

De la Namibie pour l'école Zola à un retour à la vie agricole pour l'école Dewaële, avec l'installation d'un poulailler dans les jardins. Réalisé par les agents techniques de la commune, cet aménagement a suscité l'enthousiasme des élèves, ravis d'accueillir les nouveaux pensionnaires.

Une démarche pédagogique complète : avant leur arrivée, les enfants ont même assisté à la naissance des poussins, découvrant ainsi ce que cache une simple coquille d'œuf.



# Vivre ensemble

## Animaux en commune : bien vivre ensemble à Steene

À Steene, comme dans de nombreuses communes rurales, les animaux font pleinement partie de notre quotidien. Chiens, chats, animaux d'élevage ou faune sauvage participent à la richesse de notre cadre de vie... mais leur présence implique aussi des responsabilités partagées.

Aujourd'hui, plus de 80 % des Français considèrent que la protection animale doit être une priorité publique. Au-delà du bien-être des animaux, il s'agit aussi de préserver la qualité de vie de tous : tranquillité du voisinage, sécurité, hygiène et respect de l'environnement

## Propriétaires : vos responsabilités

Être propriétaire d'un animal, c'est aussi respecter quelques règles essentielles :

- Identification obligatoire (puce ou tatouage) pour chiens et chats
- Surveillance permanente pour éviter toute divagation
- Responsabilité des dommages causés par son animal

Un animal non maîtrisé peut représenter un danger et entraîner des sanctions.

## Animaux errants : un enjeu communal

Un chien sans surveillance ou un chat non identifié trop éloigné de son domicile est considéré comme en divagation.

La commune agit alors pour le mieux :

- recherche du propriétaire,
- information des habitants.
- capture et mise en charge (fourrière ou convention),

À défaut d'identification, les animaux peuvent être proposés à l'adoption après un délai réglementaire.

## La solution des « chats libres »

Pour limiter la prolifération des chats errants, une méthode efficace existe : la stérilisation

Ce dispositif permet d'éviter les nuisances, de stabiliser les populations et d'améliorer le bien-être animal.

## Nuisances, trouver le juste équilibre

Les aboiements ou troubles liés aux animaux peuvent être encadrés lorsqu'ils sont répétés, prolongés ou intenses, et qu'ils portent atteinte à la tranquillité du voisinage.

Dans ces cas, la commune peut intervenir pour faire cesser la gêne, dans le respect du dialogue et de la proportionnalité.

## Le Bien-être animal

La loi reconnaît l'animal comme un être sensible et impose de lui garantir :

- une alimentation et des soins adaptés,
- l'absence de souffrance inutile,
- des conditions compatibles avec son espèce.

Si vous avez un accident avec un animal, il convient d'appeler la gendarmerie pour déclarer ce dernier et suivre les consignes à appliquer.

Un manquement à cette obligation impliquera la sanction du contrevenant.

## Signalements



Vous êtes nombreux à nous signaler des animaux perdus sur les réseaux sociaux.

Afin de faciliter leur restitution à leurs propriétaires, nous vous invitons à publier une petite annonce sur votre mur Facebook, puis à nous en informer via Messenger.

Nous pourrions ainsi relayer votre annonce sur notre page Facebook et permettre aux propriétaires de prendre contact avec vous plus rapidement.



### De Streeke Top van Frankryk het JA evooid voor 't oprechten van de Puublyke Office van 't West-Vlamsch

Vandaag, den 11sten van december, is een grooten dag voor nuuze streeketaele, voor alle de liefhebbers van 't West-Vlamsch, voor nuuze patrimonie, voor de moedertaele van nuuze ouders en voorouders, en voor de jongens dien de streeketaele wullen leëren lyk een deël van nhulder kuulteure !!!

De Streeke Top van Frankryk het evooid van JA om't oprechten van de Puublyke Office van 't West-Vlamsch. Me wullen hier den Voorzitter Xavier Bertrand, den ondervoorzitter François Decoster en alle de Konselvrouwen en Konselheëren bedanken dien Ja evooid hen. 'T is nuu 't begun van een nieuw leven voor 't West-Vlamsch in Frankryk !

Aujourd'hui, 11 décembre, est un grand jour pour notre langue régionale, pour tous les soutiens du flamand occidental, pour notre patrimoine, pour la langue maternelle de nos parents et grands-parents, et pour les jeunes qui veulent apprendre la langue régionale comme partie intégrante de leur culture !!!

La Région Hauts de France a voté favorablement pour la création de l'Office Public du Flamand Occidental. Nous voulons remercier ici le Président Xavier Bertrand, le Vice-président François Decoster, toutes les Conseillères Régionales et tous les Conseillers régionaux qui ont soutenu ce vote. C'est le début d'une nouvelle vie pour le flamand occidental en France.

## Culture

### Les Naïfs - Une pièce de théâtre gratuite en partenariat avec Villenvie

Le vendredi 29 mai, la salle Devos de Steene a accueilli la comédie "Les Naïfs", interprétée par la troupe de l'Atelier Dérivé, dirigée par Pascal Laurent. Proposé gratuitement dans le cadre de la politique culturelle municipale, cet événement a rassemblé les habitants venus partager un moment de détente et de convivialité.

Basée sur une intrigue pleine de rebondissements, la pièce met en scène un homme supposé disparu qui demande à un naïf de prendre sa place auprès de son épouse. Mais lorsque la supercherie menace d'éclater, les situations deviennent aussi imprévisibles que comiques. Ce scénario efficace a donné lieu à une succession de quiproquos et de scènes hilarantes, très appréciées des spectateurs.

Sur scène, les comédiens amateurs ont su séduire le public grâce à leur énergie et leur complicité. Les rires ont rythmé la soirée, conclue par de chaleureux applaudissements.

Organisée en partenariat avec Anim'Steene, Villenvie et la Commission des financeurs du Nord pour l'autonomie, cette représentation a pleinement rempli son objectif : proposer un moment culturel accessible à tous et renforcer le lien social.



## Un plan communal de sauvegarde

Dans une commune comme Steene, qui compte près de 1 400 habitants, la sécurité et la protection de tous sont des priorités. C'est dans cet esprit que la municipalité a l'obligation de mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), un outil indispensable pour faire face aux situations de crise.

### Anticiper pour mieux protéger

Le Plan Communal de Sauvegarde a pour objectif d'organiser la réponse locale en cas d'événements exceptionnels : intempéries, inondations, accidents majeurs, épisodes de pollution ou encore situations sanitaires particulières. Il permet de coordonner les actions des élus, des agents communaux et des services de secours afin d'assurer la sécurité de la population.

À Steene, ce plan prend en compte les spécificités du territoire et les risques potentiels auxquels la commune pourrait être confrontée.

### Une organisation structurée

Le PCS définit clairement les rôles de chacun en cas de crise. Une cellule de gestion est activée, généralement sous la responsabilité du maire, afin de centraliser les informations, prendre les décisions nécessaires et organiser les secours.

Des procédures précises sont prévues pour :

- Alerter la population,
- Mettre en sécurité les habitants,
- Apporter un soutien aux personnes vulnérables,
- Assurer la continuité des services essentiels.

### Le rôle des habitants

Si la municipalité est en première ligne, chaque habitant a également un rôle à jouer. En cas d'événement exceptionnel, il est essentiel de rester informé, de respecter les consignes diffusées et de faire preuve de solidarité envers ses voisins, notamment les personnes âgées ou isolées.

La commune peut également être amenée à mobiliser des bénévoles pour apporter une aide ponctuelle.

### Une démarche de prévention et de responsabilité

La mise en place du Plan Communal de Sauvegarde s'inscrit dans une volonté de prévention et de protection durable. Il est régulièrement mis à jour afin de rester adapté aux évolutions du territoire et des risques.

Avec ce dispositif, Steene affirme son engagement pour la sécurité de ses habitants et sa capacité à faire face collectivement aux situations d'urgence.

### Attention aux chaleurs !

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la commune de Steene met en place un dispositif de vigilance renforcée en période de fortes chaleurs.

Afin de protéger les personnes les plus vulnérables, un registre communal est tenu en mairie. Il permet d'identifier et de contacter rapidement les habitants en cas d'alerte canicule ou d'événement exceptionnel.

#### Qui peut s'inscrire ?

Sont concernées :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus,
- Les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- Les personnes en situation de handicap,
- Toute personne isolée ou fragile.

#### Pourquoi s'inscrire ?

L'inscription permet :

- D'être contacté régulièrement en cas de fortes chaleurs,
- De bénéficier d'un suivi et de conseils adaptés,
- D'être aidé rapidement si la situation l'exige.

#### Comment s'inscrire ?

L'inscription est simple, gratuite et confidentielle.

Elle peut être effectuée :

- Par la personne elle-même,
- Par un proche, un voisin ou un professionnel de santé, avec son accord.

Pour cela, il suffit de contacter la mairie de Steene (accueil ou téléphone) ou de se rendre directement sur place.

# Du côté de la CCHF

Cet été, la Communauté de Communes des Hauts de Flandre invite habitants et visiteurs à profiter pleinement de la belle saison grâce à son agenda estival « Le Bonheur est dans le Près ». Véritable guide des sorties de l'été, cette programmation met à l'honneur les richesses du territoire à travers une multitude de rendez-vous culturels, festifs, sportifs et touristiques. en Hauts de Flandre.

Des concerts en plein air aux expositions, en passant par les marchés, les fêtes locales, les visites guidées et les animations nature, chacun pourra composer son programme selon ses envies. L'agenda témoigne de la vitalité des communes des Hauts de Flandre et de l'engagement des associations, des acteurs culturels et des bénévoles qui font vivre le territoire tout au long de l'année.



Les amoureux de patrimoine pourront partir à la découverte des églises, moulins, musées et sites emblématiques qui racontent l'histoire des Flandres. Les passionnés de nature trouveront également de nombreuses occasions de s'évader grâce aux balades, randonnées et animations proposées dans les espaces naturels du territoire.

Les familles ne sont pas oubliées avec une offre variée d'activités destinées aux enfants et aux adolescents : spectacles, ateliers créatifs, animations ludiques, événements sportifs ou encore découvertes pédagogiques rythmeront les vacances scolaires.

Au-delà des événements, « Le Bonheur est dans le Près » est aussi une invitation à redécouvrir les Hauts de Flandre autrement. Entre convivialité, rencontres et découvertes, cette programmation estivale valorise l'art de vivre local et encourage chacun à profiter des nombreux atouts du territoire, à quelques kilomètres de chez soi.

Tout au long de l'été, les communes de la CCHF vibreront ainsi au rythme d'une saison placée sous le signe du partage, de la culture et de la proximité. Une belle occasion de prendre le temps, de se retrouver et de savourer pleinement les plaisirs de l'été en Hauts de Flandre.

## Du côté de Bergues

Parmi les rendez-vous incontournables de l'été 2026, les « Plus Beaux Dimanches de Bergues » promettent de faire vibrer le centre-ville tout au long de la saison estivale. Organisée chaque dimanche du 12 juillet au 23 août sur la place de la République, cette manifestation conviviale invite habitants et visiteurs à profiter d'un moment de détente et de découverte au cœur de la cité fortifiée.

Au programme : marché artisanal, concerts, animations en plein air et rencontres avec les créateurs locaux. Dès 11 heures, la place s'anime dans une ambiance chaleureuse et familiale, offrant une belle occasion de flâner dans les rues de Bergues, de découvrir le savoir-faire du territoire et de partager un moment festif en famille ou entre amis.

Cette 19<sup>e</sup> édition s'inscrit pleinement dans l'esprit de l'agenda estival « Le Bonheur est dans le Près », qui valorise les richesses culturelles, touristiques et humaines des Hauts de Flandre. Une sortie idéale pour profiter de l'été tout en redécouvrant le charme et l'authenticité de Bergues.

# Geschiedens van steens leven

## Le Grand-Millebrugge : son château, ses propriétaires et l'usine

Par Bruno Codron, Président Vie Sauvegarde et Promotion du Patrimoine de Steene

Article paru dans le bulletin du Comité Flamand de France - numéro 98-99



### EPISODE 6 - Géry, Daniel et Pierre Dantu

Félix Dantu décède le 4 août 1878 en l'hôtel de Madame veuve Chabeaury-Vigouroux au Mont-Doré, à l'âge de 64 ans.

Géry Dantu, fils de Félix, devient maire de la commune. Il le restera pendant sept ans. Le 22 mars 1879, il fait don, avec son frère Daniel, d'une somme de 100 francs pour une souscription lancée en faveur des veuves et orphelins de la catastrophe du 25 février qui avait vu le naufrage d'un trois-mâts anglais, l'Adriatic.

En 1880, la distillerie supprime la sucrerie. Eugène Barbion en devient directeur.

Le décret du 18 décembre 1884 du ministère de l'Agriculture nomme Daniel Dantu chevalier de la Légion d'honneur en qualité d'agriculteur. Il reçoit sa décoration le 6 janvier 1885 à Lille des mains de Jules Cambon, préfet du Nord. Il reçoit à Steene le brevet de chevalier de la Légion d'honneur le 2 mars 1885.

Géry Dantu est membre fondateur de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture, de la Société des agriculteurs du Nord et de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Dunkerque. Il reçoit cent trente médailles dans les concours français et étrangers pour ses produits agricoles et industriels. Il introduit la race Durham en Flandre. Il est administrateur de la 3e section des wateringues, membre correspondant de la Société hippique française et de la commission hippique du Nord.

En 1886, la distillerie consomme annuellement 300 000 quintaux de racines, 20 000 quintaux de mélasse...10 000 quintaux de maïs qui produisent environ 20 000 hectolitres d'alcool, 200 000 kilos de potasse et 80 000 quintaux de pulpes.

Dans la nuit du 17 au 18 novembre 1890 vers minuit, un incendie dont les suites auraient pu prendre des proportions considérables éclate à la distillerie. La pompe de l'établissement, manœuvrée par les ouvriers de l'usine, et celle de la commune d'Armbouts-Cappel placée sous le commandement de M.Looten contribuent à maîtriser le feu.

On rend un vif hommage à la belle conduite de Daniel Dantu, chef de l'établissement, et de F. Schricke.

Les dégâts sont importants. La toiture, en s'écroulant, a endommagé plusieurs appareils. Les réparations nécessitent un chômage de quelques jours. La pompe à incendie de la distillerie avait jadis déjà circonscrit deux incendies au hameau : ceux de la ferme Dereudre en septembre 1862 et de la ferme Delabaere en avril 1871.

Le 20 février 1892, en son château du Grand-Millebrugge, s'éteint à l'âge de 63 ans, Fidéline Agnès Dambricourt. Les témoins sont Daniel et Pierre Dantu, ses deux fils. Ses obsèques ont lieu le lundi 22 février, à Steene, dans une affluence considérable.

En 1894, l'affaire exploitée sous la raison sociale Dantu-Dambricourt devient Dantu Frères et Barbion, par l'association de M. Barbion en tant que directeur intéressé. Lors des élections municipales de mai 1896, Géry Dantu est réélu avec 225 voix, et Eugène Barbion obtient 154 voix.

Pierre Dantu décède en sa demeure au Grand-Millebrugge le 29 janvier 1899. Les témoins sont ses deux frères. Géry et Daniel Dantu quittent la Flandre pour rejoindre la région parisienne, laissant derrière eux une impression sincère de profonde sympathie.

Géry, qui avait épousé Aimée Espinouse, décède à Paris le 30 mai 1921 à l'âge de 70 ans. Daniel meurt également dans la capitale le 25 mars 1912 à l'âge de 57 ans. Ils sont tous les trois inhumés à Steene dans le caveau familial.

Ils avaient été les dignes successeurs de leur père, continuant inlassablement son travail, si bien que l'entreprise, devenue très importante, est classée parmi les premières du Nord.

En 1901, Eugène Barbion devient le principal associé et la raison sociale prend le nom de Barbion & Compagnie.

# Développement économique

## Un nouveau souffle pour le sport de proximité avec Fabien Devroe



Tout juste titulaire de son diplôme d'éducateur sportif, Fabien Devroe franchit une nouvelle étape en lançant sa propre activité dédiée au sport, au bien-être et à l'activité physique pour tous.

Originaire de la commune et animé par une véritable passion pour l'accompagnement des personnes, Fabien a construit son parcours autour de l'animation et du sport. Après un baccalauréat professionnel Animation Enfance et Personnes Âgées (AEPA), il a choisi de poursuivre sa formation avec un BPJEPS Activités Physiques pour Tous, obtenu en septembre 2025. Ce diplôme lui permet d'encadrer et d'animer des activités physiques adaptées à des publics de tous âges, dans un cadre sécurisé et bienveillant.

Fort de plusieurs années d'expérience auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes et de seniors, le jeune entrepreneur a décidé de mettre ses compétences au service des habitants en créant sa structure, FD Sport Pulse. **Son ambition : rendre l'activité physique accessible à chacun, quel que soit son âge, son niveau ou ses objectifs.**

**Dynamique, souriant et à l'écoute, Fabien propose des séances personnalisées et collectives centrées sur le plaisir de bouger, la remise en forme, le maintien de l'autonomie et le bien-être.**

**Sa démarche repose sur des valeurs simples : proximité, convivialité et adaptation aux besoins de chacun.**

Toujours désireux de développer son offre, il poursuit actuellement sa formation pour devenir maître-nageur sauveteur. Une qualification qui lui permettra prochainement de proposer de nouvelles activités aquatiques et d'élargir encore les possibilités d'accompagnement offertes aux habitants.

À travers cette création d'entreprise, Fabien Devroe illustre le dynamisme de la jeunesse locale et la volonté de nombreux entrepreneurs de faire vivre notre territoire. Une initiative que la commune est heureuse de mettre en lumière et à laquelle nous souhaitons pleine réussite.



Pour en savoir plus sur les activités proposées par FD Sport Pulse, rendez-vous sur le site internet : [FDsportpulse](https://FDsportpulse.com)

## Expression politique

*Conformément à la loi du 27 février 2002 sur la démocratie portant notamment sur le droit d'expression des élus locaux le bulletin municipal donne la parole aux conseillers municipaux qui n'appartiennent pas à la majorité.*

Le 15 mars dernier, la liste BIEN VIVRE À STEENE a obtenu 198 voix sur 807 votants. Merci à toutes celles et ceux qui nous ont accordé leur confiance.

Engagés dans une opposition constructive et bienveillante, nous serons aux côtés des Steenoises et des Steenois pour défendre leurs intérêts, porter leur voix et contribuer activement à l'avenir de notre commune.

Lors des conseils municipaux et des commissions, nous continuerons à proposer des idées constructives, à défendre la transparence et à rester attentifs aux préoccupations du quotidien.

Nos priorités : la sécurité et la communication, notamment concernant les cambriolages, les excès de vitesse et le renforcement du dispositif « voisins vigilants ».

Nous restons à votre écoute.

L'équipe des élus de l'opposition

# Agenda

<b>12 juillet</b>	Brocante du hameau	Club du Steenbourg
<b>5 septembre</b>	Tournoi pétanque	FC Steene
<b>12 septembre</b>	Repas des aînés	Club du Steenbourg
<b>20 septembre</b>	Journée patrimoine	VSPPS
<b>26 septembre</b>	Soirée année 80	FC Steene
<b>27 septembre</b>	Marathon de la bière	Municipalité
<b>2 octobre</b>	Tournoi belote	APE Pierre Dewaële
<b>18 octobre</b>	Bal country	Steenessee Country
<b>7 novembre</b>	Repas festif CCAS	Municipalité
<b>10 novembre</b>	Défilé Saint Martin	Municipalité
<b>11 novembre</b>	Armistice	Municipalité
<b>15 novembre</b>	Vide dressing	Asendance
<b>20 novembre</b>	Soirée Beaujolais	APE Emille Zola
<b>20/22 novembre</b>	Théâtre	Steene Théâtre
<b>27/29 novembre</b>	Théâtre	Steene Théâtre
<b>5 décembre</b>	Marché de Noël	AnimSteene
<b>12 décembre</b>	Repas des aînés	Club du Steenbourg
<b>31 décembre</b>	Réveillon	FC Steene

# Etat civil

<b>MARIAGE</b>	<b>9 Mai 2026</b>	<i>Sophie Tayeel &amp; Cédric Leclaire</i>
<i>Seul les mariages avec autorisation presse sont indiqués</i>		
<b>NAISSANCE</b>	<b>7 Février 2026</b>	<i>Aganthe Thopart</i>
	<b>12 mars 2026</b>	<i>Myla Beutin</i>
	<b>16 mai 2026</b>	<i>Georges Muylaert</i>
<b>DECES</b>	<b>26 janvier 2026</b>	<i>Serge Ameloot</i>
	<b>24 février 2026</b>	<i>Daniel Delmotte</i>
	<b>29 avril 2026</b>	<i>Corinne Vanhoorebeke</i>
	<b>7 juin 2026</b>	<i>Yvon Bruniau</i>

# Ma mairie en poche



Les réglementations sur Facebook ont évolué au cours des dernières années favorisant les publicités au détriment des messages de communication. Aussi, bien que nous continuions à vous répondre et à poster des messages, nous vous invitons à privilégier l'application MMEP

**On vous en a parlé ! Bientôt disponible**



DISPONIBLE EN PRÉ-COMMANDE UNIQUEMENT SUR EUTHENA.COM  
[https://euthena.com/fr\\_FR/nos\\_projets/de-l-ombre-a-la-lumiere-isa-b-695bd10118cb5](https://euthena.com/fr_FR/nos_projets/de-l-ombre-a-la-lumiere-isa-b-695bd10118cb5)

## Informations pratiques

**Permanence du Maire et de ses adjoints**

Sur rendez-vous

Par mail : [nom.prenom@steene.fr](mailto:nom.prenom@steene.fr)

Mairie- **03 28 62 12 90** - [mairie@steene.fr](mailto:mairie@steene.fr)

Techniques - **03 28 62 34 56**  
[services-techniques@steene.fr](mailto:services-techniques@steene.fr)

Direction de la publication : Alain Davroux  
 Rédaction du Mag : Benjamin Denoyelle

MAIA Editions

## DE L'OMBRE À LA LUMIÈRE

Un témoignage puissant d'Isabelle.e.B | Recit semi-autobiographique.

**POURQUOI J'AI ÉCRIT CE LIVRE**

Violence conjugale & Maltraitance infantile : Des tabous à briser.

Mon parcours, pour ne plus jamais se taire.

**CE QUE CE LIVRE VOUS APPORTERA**

Un espoir pour l'avenir

Le courage de se relever.

PRÉ-COMMANDEZ MAINTENANT POUR NOUS AIDER À ATTEINDRE L'OBJECTIF !

Objectif 50% pour impression et distribution nationale.

PAIEMENT SÉCURISÉ | LIVRAISON GRATUITE

OFFRES SPÉCIALES DISPONIBLES (Version Poche & Audio).